



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Membres en exercice : 12

Présents : M. Philippe PRUD'HOMME, Maire
M. André BRUNET, M. Azzdine BOUIREK, M. Vittorio DI-UBALDO
Adjoints au Maire.
M. Yohan CARRERA, M. Jean CHMIELINSKI, M. Jean-Paul DESCHAMPS, Mme Carine FERBUS, M. Didier PANISSET, M. Joël PELLOUX, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Anick CURTIUS a donné pouvoir à M. André BRUNET
M. Richard LESOT a donné pouvoir à M. Yohan CARRERA

Absent excusé :

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2025-14 : Approbation des comptes de gestion 2024 : Budget Principal, Budget annexe de l'Eau,

Le Conseil municipal, doit se prononcer sur les comptes de gestion 2024 établis par le Receveur municipal, Trésorier de Rumilly, pour le Budget Principal, le Budget Annexe de l'Eau.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2024,
- Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire

après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2024 du Budget Principal, du Budget annexe de l'Eau dressés par le Receveur,
- **DÉCLARE** que ces comptes de gestion 2024 n'appellent ni observation, ni réserve.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

2025-15 : Approbation du compte administratif 2024 : Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne participera pas aux votes, laisse la présidence au premier Adjoint, Monsieur André BRUNET, et quitte la salle.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Monsieur André BRUNET, Adjoint aux finances, présente le compte administratif du Budget Principal.

Les résultats sont conformes au compte de gestion qui vient d'être approuvé et qui a été établi par le Trésorier.





COMMUNE DE SAINT-FERRÉOL
Procès-Verbal du Conseil municipal n° 3
du 10 avril 2025

Le compte administratif du Budget Principal est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses		812 033.86 €
Recettes		1 069 480.52 €
Résultat de fonctionnement 2024	Excédent	257 446.66 €
Résultat reporté N-1	Excédent	242 680.92 €
Total	Excédent	500 127.58 €

Section d'investissement		
Dépenses		654 253.85 €
Recettes		509 433.06 €
Résultat d'investissement 2024	Déficit	144 820.79 €
Résultat reporté N-1	Déficit	176 611.26 €
Total	Déficit	321 432.05 €

Résultat cumulé exercice 2024	Excédent	178 695.53 €
--------------------------------------	-----------------	---------------------

Monsieur André BRUNET demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget Principal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte administratif 2024 du Budget Principal.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2025-16 : Approbation du compte administratif 2024 : Budget annexe Eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne participera pas aux votes, laisse la présidence au premier Adjoint Monsieur André BRUNET, et quitte la salle.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Monsieur André BRUNET, Adjoint au Maire, présente le compte administratif du Budget Annexe Eau.

Les résultats sont conformes au compte de gestion qui vient d'être approuvé et qui a été établi par le Trésorier.

Le compte administratif du Budget Annexe Eau est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses		95 871.67 €
Recettes		101 744.41 €
Résultat de fonctionnement 2024	Excédent	5 872.74 €
Résultat reporté N-1	Excédent	28 570.01 €
Total	Excédent	34 442.75 €





COMMUNE DE SAINT-FERRÉOL
Procès-Verbal du Conseil municipal n° 3
du 10 avril 2025

Section d'investissement		
Dépenses		17 917.82 €
Recettes		65 087.81 €
Résultat d'investissement 2024	Excédent	47 169.99 €
Résultat reporté N-1	Excédent	21 427.21 €
Total	Excédent	68 597.20 €

Résultat cumulé exercice 2024	Excédent	103 039.95 €
--------------------------------------	-----------------	---------------------

Monsieur André BRUNET demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget Annexe Eau.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte administratif 2024 du Budget annexe Eau

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2025-17 : Affectation des résultats de fonctionnement 2024 du Budget Principal

Monsieur le Maire ayant donné lecture au Conseil municipal des résultats du compte administratif 2024 du budget principal, expose qu'il y a lieu de les affecter au budget primitif 2025 de la commune.

Les résultats sont :

Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2025	500 127.58 €
Autofinancement de la section d'investissement (art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)	
Report en section de fonctionnement (art 002-excédent antérieur reporté)	242 680.92 €
Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2025	- 321 432.05 €
Report en section d'investissement (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - déficit)	

Suite à la clôture au 31 décembre 2024 du budget annexe Forêts, les résultats de clôture 2024, à reprendre au budget primitif 2025 :

Résultats de clôture	2024
Fonctionnement	500 127.58 €
Investissement	- 321 432.05 €
TOTAL	178 695.53 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 du Budget Principal.

- **DIT** que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2024 du Budget Principal est affecté au budget primitif 2025 de la façon suivante :

-Report en section de fonctionnement	500 127.58 €
(art 002-excédent antérieur reporté)	
- Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	321 432.05 €





COMMUNE DE SAINT-FERRÉOL
Procès-Verbal du Conseil municipal n° 3
du 10 avril 2025

Le déficit de 321 432.05 € de la section d'investissement est repris au BP 2025 en dépenses d'investissement (art D 001).

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2025-18 : Affectation des résultats de fonctionnement 2024 du Budget annexe Eau

Monsieur le Maire ayant donné lecture au Conseil municipal des résultats du compte administratif 2024 du budget Annexe Eau, expose qu'il y a lieu de les affecter au budget primitif 2025.

Il propose l'affectation suivante :

Résultat de fonctionnement à affecter au BP 2025	34 442.75 €
• Autofinancement de la section d'investissement (art 1068-excédents de fonctionnement capitalisés)	34 442.75 €
Report en section de fonctionnement (art 002-excédent antérieur reporté)	
Solde d'exécution d'investissement à reporter au BP 2025	68 597.20 €
• Report en section d'investissement (art 001-Solde d'exécution de la section d'investissement - excédent)	68 597.20 €
Solde des restes à réaliser de 2024	115 170.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 du budget Annexe Eau
- **DIT** que le résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2024 du budget Annexe Eau est affecté au budget primitif Eau 2025 de la façon suivante :
 - **Report en section d'investissement (R001) : 68 597.20 €**
 - **Affectation en section d'investissement (R1068) 34 442.75 €**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2025-19 : Vote du Budget principal 2025

Monsieur le maire, donne lecture à l'assemblée du Budget primitif du Budget Principal 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025		
SECTION FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 145 122.48 €	966 426.95 €
Résultat antérieur reporté	0.00 €	178 695.53 €
Total section de fonctionnement	1 145 122.48€	1 145 122.48 €
SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	664 089.97 €	840 701.23 €
Restes à réaliser de 2024	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur reporté	176 611.26 €	0.00 €
Total section d'investissement	840 701.23 €	840 701.23 €
TOTAL BUDGET	1 985 823.71 €	1 985 823.71 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Budget primitif tel que proposé.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Budget primitif du Budget Principal 2025 tel que proposé ci-dessus





COMMUNE DE SAINT-FERRÉOL
Procès-Verbal du Conseil municipal n° 3
du 10 avril 2025

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention :

2025-20 : Vote du Budget annexe Eau 2025

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée du Budget primitif du Budget Annexe Eau 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE EAU 2025		
SECTION D'EXPLOITATION	DÉPENSES	RECETTES
Exploitation	117 675.44 €	117 675.44 €
Résultat antérieur reporté		
Total section d'exploitation	117 675.44 €	117 675.44 €
SECTION INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Investissement	225 443.25 €	272 016.05 €
Restes à réaliser de 2024	115 170.00 €	€
Résultat antérieur reporté	0.00 €	68 597.20 €
Total section d'investissement	340 713.25 €	340 713.25 €
TOTAL BUDGET	458 288.69 €	458 288.69 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir approuver le Budget primitif du Budget Annexe Eau tel que proposé ci-dessus.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Budget primitif du Budget Annexe Eau 2025 tel que proposé ci-dessus

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2025-21 : Souscription d'un emprunt pour les travaux d'eau potable chemin de Pré Corbet et rue de la Douille

Suite à une remarque du Contrôle de légalité, **Monsieur le Maire** informe que la délibération n° 2025-10 du 25 mars 2025 doit être revotée.

Dans le cadre du financement des travaux d'investissement prévus pour la rénovation des conduites d'eau du chemin de Pré Corbet et de la rue de la Douille, il a été inscrit au budget annexe eau 2025, un emprunt bancaire.

La consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour un prêt à hauteur de 120 000 €, remboursable sur 10 ans.

Les différentes propositions reçues sont les suivantes :

Montant 120 000 €			durée remboursement : 10 ans		
Etablissements bancaires	TAUX	TAEG	Coût crédit	Frais dossier	Annuités/an
CRÉDIT AGRICOLE	FIXE	3,36%	21 785,42 €	150 €	14 178,56 €
CAISSE D'ÉPARGNE	FIXE	3,62 %	23 564,00 €	200 €	14 356,40 €
CRÉDIT MUTUEL	FIXE	3,40 %	22 058,40 €	150 €	14 205,84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la souscription d'un emprunt auprès de la banque Crédit Agricole,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec selon les principales conditions suivantes :

➤ Montant du prêt : 120 000 €





COMMUNE DE SAINT-FERRÉOL
Procès-Verbal du Conseil municipal n° 3
du 10 avril 2025

- Durée du prêt : 10 ans
- Objet du prêt : financement travaux d'amélioration du réseau d'eau
- Taux fixe : 3,36 %
- Échéances amortissement : trimestrielles
- Versement des fonds en une fois
- Frais de dossier : 150 €

- **PRÉCISE** que le Maire est autorisé à procéder ultérieurement, sans autre délibération, et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2025-22 : Subvention à l'École des Arts Vivants de Faverges-Seythenex

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que l'École des Arts Vivants a sollicité une subvention auprès de la mairie pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de continuer à aider financièrement cette association, dans le but de permettre à nos administrés de poursuivre un apprentissage de qualité.

Cette aide, versée par l'ensemble des communes, est d'un montant de 1.80 € par habitant selon la population DGF, soit pour la commune de Saint-Ferréol : 1.80 € X 882, soit un montant de 1 479.60 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'École des Arts Vivants de Faverges-Seythenex comme suit :

ASSOCIATIONS AUTRES	Subvention 2025
École des Arts Vivants de Faverges-Seythenex	1 479 .60 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 479.60 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'attribution de la subvention d'un montant de 1 479.60 €.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

La Séance est close à 22h40

Le Secrétaire de séance
 Vittorio DI-UBALDO

Le Maire
 Philippe PRUD'HOMME


